

## RESEAU FRANCE EAU PUBLIQUE

### Présentation et conditions d'adhésion

---

#### 1. Qui sommes-nous ?

France Eau Publique (FEP) est un réseau qui réunit, au sein de la [FNCCR](#), **des opérateurs publics (régies et SPL) et des collectivités organisatrices** de services d'eau et d'assainissement **en gestion publique**. Il vise à **favoriser la mise en relation et les échanges directs** entre acteurs publics de l'eau et à **promouvoir la gestion publique**.

Les membres de France Eau Publique reconnaissent l'eau comme un bien commun et vital pour l'humanité. Ils garantissent à leurs usagers un service de qualité et une gestion durable de la ressource au meilleur prix. Porte-parole de la gestion publique de l'eau en France auprès du gouvernement, des institutions, des réseaux professionnels et des représentants des usagers, France Eau Publique défend les valeurs de durabilité, de solidarité, de transparence et d'efficacité.

A ce jour, le réseau regroupe plus de 100 membres, desservant plus de 15 millions d'habitants en eau potable et plus de 9,5 millions d'habitants en assainissement collectif.

#### 2. Pourquoi nous rejoindre ?

Le réseau France Eau Publique est structuré autour de trois types d'activités :

- **Echanges et partage de bonnes pratiques entre opérateurs publics**, à travers notamment des **groupes métiers**, centrés sur les fonctions supports : gestion des abonnés, achats, ressources humaines, communication, agences comptables internes, qualité-hygiène-sécurité... Les responsables métiers de ces domaines de compétences sont invités à échanger leurs pratiques via des réunions ponctuelles autour de thématiques opérationnelles. Ils bénéficient également de l'accès à des **espaces dédiés sur la plateforme collaborative** de la FNCCR, qui leur permet de partager leurs interrogations, leurs contacts de prestataires, des documents...
- **Mutualisation et mises en réseau** : mises en relations spécifiques avec des membres du réseau à la typologie ou au nombre d'habitants similaires à la structure, pour bénéficier de retours d'expériences appropriés, et accès à des **outils mutualisés**, dont notamment un achat groupé de compteurs d'eau via un partenariat avec l'UGAP, qui permet une réduction de 4% environ sur les prix publics et dispense de la rédaction d'un nouvel appel d'offre.
- **Représentation et valorisation des intérêts de la gestion publique de l'eau** dans le panorama institutionnel : participation à des actions d'influences pour promouvoir la gestion publique de l'eau (conférences, salons, rencontres parlementaires...) et bénéficier d'outils de promotion de la gestion publique ([Manifeste pour une eau durable...](#)).

#### 3. Comment adhérer ?

Le réseau France Eau Publique est ouvert à toutes les collectivités et opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement.

**L'adhésion au réseau suppose d'être au préalable membre de la FNCCR**. Elle se fait par **délibération du conseil d'exploitation ou d'administration de la régie et adoption de la charte et du règlement intérieur** et nécessite une **cotisation spécifique**, en sus de la cotisation aux activités « cycle de l'eau » de la FNCCR.

Le montant des cotisations est déterminé par l'assemblée générale de la FNCCR. Pour 2021, il s'élève à 0,018 €/habitant avec un plancher de 1.100 € et un plafond de 10.600 €.

Pour rejoindre le réseau, merci d'adresser une demande par mail : [fep@fnccr.asso.fr](mailto:fep@fnccr.asso.fr)